



Parc éolien citoyen des Ailes des Crêtes

Point presse février 2016

En mai 2016, le premier parc éolien citoyen de Champagne Ardennes va voir le jour !

Le projet

L'objectif : faire du **besoin en énergie** un vecteur de **développement territorial** pérenne et assurer des **retombées locales** (économiques, financières, sociales).

Les Ailes des Crêtes, c'est 3 éoliennes totalisant 2,4 MW installés. Le coût total du projet est de **3,7 M€** (tout compris). Le financement du parc est ouvert à tous ; personnes, entreprises, associations, collectivités. En 2014, 2 sociétés d'exploitation « Les Ailes des Crêtes B1 » et « Les Ailes des Crêtes C2 » ont été créées afin de recueillir les capitaux des citoyens et des partenaires, d'achever la mise en œuvre et exploiter le parc.

Caractéristiques :

- Communes de Bouvellemont et Chagny, (08340), Ardennes
- 3 éoliennes de 0,8 MW, E53 Enercon
- Puissance totale installée : 2,4 MW
- Coût total : 3,7 M€
- Production totale prévue : 4800 MW/an
- Alimentation : environ 1600 foyers
- Vente de l'électricité : Enercoop et EDF
- Sociétés de projet créées ad hoc : SAS des Ailes des Crêtes B1 et la SAS des Ailes des Crêtes C2 (exploitation), la SAS Eolienne de Enfants (second rang)
- Contrôle du projet (gouvernance et capital) : 100 % citoyen
- Porteurs du projet : Enercoop Ardennes Champagne, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat des Ardennes, la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, Kids&Wind, Enéole.
- Partenaires : La Région Champagne Ardennes, Le Conseil Territorial des Ardennes, Energie Partagée
- Mise en œuvre : 2005 : lancement du projet, 2011 : obtention des Permis de construire, 2014 : création des sociétés d'exploitation, 2015 : création de la société des enfants, 2013-2016 : collecte citoyenne.
- Mise en service : mai 2016

Les spécificités

- **premier parc éolien citoyen** de Champagne Ardenne
- **capital ouvert à 100 % à l'investissement citoyen**, recours minimum à l'emprunt bancaire
- une **éolienne propriété exclusive des enfants ; 1^{er} en France !**

en résulte un avantage fiscal pour l'investissement des particuliers dans le projet (opération bouclée)

- une chaîne de **solidarité de communes** qui investissent dans le projet (à ce jour **31 communes**, la **Région** et la **Communauté de commune des Crêtes** Préardennaises ont investi via Enercoop Ardennes Champagne)

Zoom sur l'Eolienne des Enfants

Déjà **200 enfants impliqués** ! C'est une **première en France**, une des trois éoliennes du parc est dédiée exclusivement aux enfants. Pour cela, en mai 2015 a été créée la **société « Eolienne des Enfants des Ailes des Crêtes »**. Cette société sera **actionnaire à 50 % des Ailes des Crêtes C2**. Les mineurs sont représentés par leurs parents (tuteurs légaux). Les enfants mineurs, majeurs et les personnes morales fondatrices (Enercoop Ardennes Champagne et Kids&Wind) assurent la gouvernance de la société. Un Comité Stratégique composé de chaque représentants est élu pour 3 ans. Il garantira l'esprit non spéculatif de la société et assurera les décisions courantes. La part de capital social de l'Eolienne des Enfants est fixée à 100€. La rémunération de l'investissement est proposée sous forme d'activités pédagogiques adaptées à l'âge et au lieu de vie de l'enfant, elle est cumulative et sera voté annuellement en AG.

Comment investir dans le projet ?

L'appropriation citoyenne de l'énergie est un placement qui a du sens et peut être rémunérateur.

Plusieurs possibilités existent selon les moyens et les souhaits des citoyens :

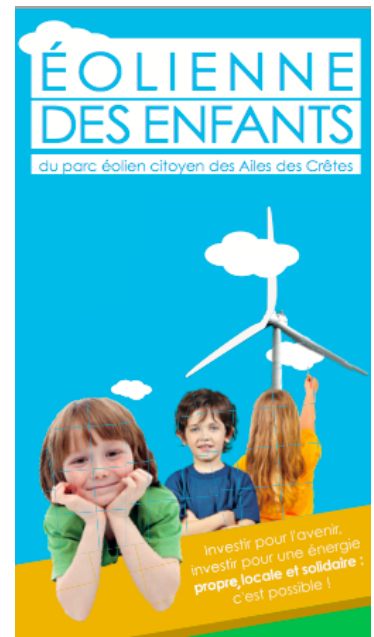
- En **direct la SAS Ailes des Crêtes**, par prise de parts de capital social de **5000€**, **objectif de rémunération de 3-4 % bruts/an** moyennés sur 15 ans,
- En **direct dans l'Eolienne des Enfants**, par prise de **parts de capital social de 100€** dans la SAS Eolienne des Enfants, **rémunération** prévue en **« bons d'activités » pédagogiques** sur le thème de l'Environnement, des énergies renouvelables...,
- Via **Enercoop Ardennes Champagne**, par prise de **parts de capital social de 100€** minimum de la coopérative, rémunération selon bénéfices et décision de l'Assemblée Générale,
- Via **Energie Partagée**, par prise de **parts de capital social de 100€** minimum, objectif de **rémunération de 4 % bruts/an** versée à partir de 8 ans,
- Possibilité aussi pour les citoyens et structures de **prêter** au projet à travers des **comptes courants d'associés** (rémunération ; 2% d'intérêts).

Un prêt bancaire de **1,5 M€** complètera l'apport des citoyens afin de boucler le montage financier en 2016.

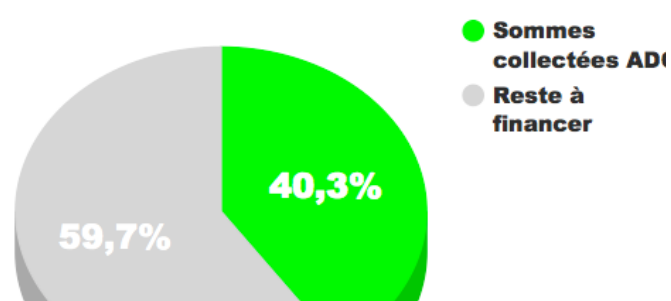
Etat de la collecte de fonds

En **2016**, la collecte de fonds s'élève à **1,5 M€** soit **40 % de coût total du projet** (3,7 M€). Ceci représente plus de **440** investisseurs-citoyens dont près de **150** dans les **sociétés d'exploitation** et **200** enfants.

La collecte financière se poursuit en 2016, notamment



Collecte de fonds pour les Ailes des Crêtes



A ce jour, les investisseurs locaux représentent 30% du total des investisseurs et 28 % de l'investissement.

Calendrier de mise en œuvre 2016

- février : travaux de raccordement (électrique et ligne téléphonique)
- avril : livraison des éoliennes
- mai : mise en service du parc
- juin : signature du prêt bancaire

Les documents et liens sur le projet

Le [dossier explicatif](#) et [Revue de Presse](#)

Le [dépliant](#) éolienne des Enfants

La [fiche technique](#) réalisée par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat des Ardennes

Enercoop Ardennes Champagne : www.enercoop-ardennes-champagne.fr

Agence Locale de l'Energie des Ardennes : www.ale08.org

Energie Partagée : www.energie-partagee.org

Contact et renseignements

Ingrid JULIEN

ingrid.julien@ailesdescrettes.com

03.24.32.12.29

Les Ailes des Crêtes 23 A rue André Dhôtel 08300 ATTIGNY